



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

Numéro de publication:

**0 115 986
A1**

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro de dépôt: **84400163.6**

Int. Cl.³: **E 04 H 6/00, B 63 B 35/72**

Date de dépôt: **25.01.84**

Priorité: **26.01.83 FR 8301571**

Demandeur: **S.A.R.L. JONCBAT, Parc de la Madeleine
Avenue Chardonnet, F-35100 Rennes (FR)**

Date de publication de la demande: **15.08.84**
Bulletin 84/33

Inventeur: **Joncquez, Charles, 62, allée des Roses
Domaine du Landry, F-35100 Rennes (FR)**
Inventeur: **Rouxel, Jean-Louis, 18, rue des Ajoncs,
F-35650 le Rheu (FR)**

Etats contractants désignés: **AT BE CH DE FR GB IT LI
LU NL SE**

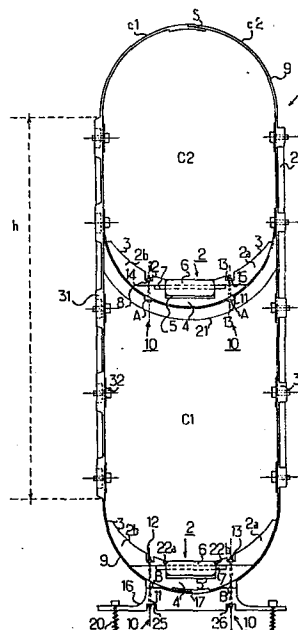
Mandataire: **Schrimpf, Robert et al, Cabinet
Regimbeau 26, Avenue Kléber, F-75116 Paris (FR)**

Dispositif destiné à servir d'abri ou de consigne pour planches à voile et installation mettant en oeuvre une pluralité de ces dispositifs.

Un tel dispositif comporte un compartiment inférieur C_1 et un compartiment supérieur C_2 équipé chacun d'un jeu de berceaux 2 répartis sur toute la profondeur du dispositif. Ces berceaux 2 comportent des éléments de centrage 2a et 2b guidant la planche qui glisse sur des rouleaux 6 en bois de teck. L'enveloppe extérieure 9 peut être posée sur un support 16 scellable au sol grâce à des broches 20.

Un tel dispositif peut être accolé à un autre grâce à un jeu de moyens d'accrochage mâle 30 et femelle 31 répartis sur toute la hauteur du dispositif et ceci à intervalle régulier sur toute la profondeur du dispositif.

L'invention s'applique à toute installation mettant en oeuvre une pluralité de ces dispositifs.



DISPOSITIF DESTINE A SERVIR D'ABRI OU DE CONSIGNE POUR
PLANCHES A VOILE ET INSTALLATION METTANT EN OEUVRE UNE
PLURALITE DE CES DISPOSITIFS.

0115986

L'invention concerne un dispositif destiné à servir d'abri ou de consigne pour planche à voile. Elle concerne également toute installation mettant en oeuvre une pluralité de ces dispositifs.

5 Le nombre d'utilisateurs de planches à voile est de plus en plus important. Or il s'agit d'un objet de loisir relativement encombrant et qu'il faut entreposer lorsque on ne l'utilise pas. Le problème se pose de pouvoir se libérer du souci de surveillance de son équipement qui en l'espèce est
10 vulnérable, tant sur le plan du vol que sur le plan de la détérioration de la part de tiers peu scrupuleux.

Jusqu'à maintenant, le problème n'est que partiellement résolu par la mise en place, notamment sur les lieux de loisirs où se pratique ce sport, de supports dans lesquels on
15 peut ranger les planches. Malheureusement, ces supports sont à claire-voie et nécessitent donc la présence permanente d'un surveillant.

De plus, les accessoires n'y trouvent le plus souvent pas leur place.

20 La présente invention a pour but de pallier ces inconvénients et concerne un dispositif qui met à l'abri à la fois la planche à voile et ses accessoires de manière permanente, en permettant le libre accès à l'utilisateur et ceci en l'absence de tout gardien.

25 Elle concerne plus précisément un dispositif destiné à servir d'abri ou de consigne pour planche à voile, caractérisé en ce qu'il comporte deux compartiments superposés contenus à l'intérieur d'une enveloppe ayant deux parois latérales droites et un fond en arc de cercle, ces compartiments étant
30 équipés d'au moins un jeu de berceaux répartis sur toute la profondeur de l'enveloppe, sur lesquelles reposent les planches à voile.

L'invention sera mieux comprise à l'aide des explications qui vont suivre et des figures jointes parmi
35 lesquelles :

la figure 1 représente schématiquement, vu de face, un dispositif conforme à l'invention sans son panneau de fermeture,

5 les figures 2 et 3 représentent schématiquement les faces latérales droites et gauches du dispositif conforme à l'invention,

la figure 4 représente schématiquement une variante de réalisation d'un dispositif conforme à l'invention,

10 la figure 5 est une coupe dans le sens de la profondeur du dispositif de la figure 4,

la figure 6 représente schématiquement un dispositif conforme à l'invention équipé d'un panneau de fermeture de façade,

15 les figures 7 et 8 explicitent la figure 6,
la figure 9 est une représentation schématique d'une installation mettant en oeuvre une pluralité de dispositifs conformes à l'invention.

Pour plus de clarté, les mêmes éléments portent les mêmes références dans toutes les figures.

20 Un dispositif 1, conforme à l'invention, est représenté sur la figure 1. L'exemple décrit comporte deux compartiments C_1 et C_2 superposés pouvant recevoir chacun au moins une planche à voile et éventuellement ses accessoires.

25 Chaque compartiment C_1 et C_2 est essentiellement constitué d'un jeu de berceaux 2 répartis sur la profondeur du dispositif. Chaque berceau 2 est constitué par exemple de deux éléments 2a et 2b reposant sur une embase 4. Le profil extérieur 3 des deux parties 2a et 2b présente la forme d'un V et constitue des éléments de centrage guidant la planche
30 à voile sur le berceau 2. Une cavité 5 faite dans l'embase 4 et prolongée par les deux flancs 22a et 22b des deux parties 2a et 2b reçoit un rouleau 6 tournant fou autour d'un axe 7. Ce rouleau 6 est réalisé par exemple en bois de teck et contribue à faciliter l'entrée et la progression de la planche

dans la consigne. Le berceau 2 du compartiment supérieur C_2 est soutenu par un arceau 8 rendu solidaire de l'enveloppe extérieure 9. Le berceau 2 du compartiment inférieur C_1 repose directement sur la partie inférieure de l'enveloppe 9 présentant le même profil que l'arceau 8.

L'arceau 8 comporte des méplats A et la partie inférieure de l'enveloppe 9 des méplats B qui permettent la solidarisation entre eux des deux éléments 2a et 2b de l'embase 4 et de l'enveloppe 9 dans le cas du compartiment C_1 et de l'arceau 8 dans le cas du compartiment C_2 grâce à des moyens de fixation 10 constitués par exemple d'une vis 11 et de deux écrou 12 et 13. La face de l'écrou 12 s'appuie sur le fond plat 14 d'une cavité 15 prévue à cet effet dans chacun des éléments 2a et 2b du berceau 2. La face du second écrou 13 s'appuie sur le méplat A du compartiment C_2 et sur le méplat B du compartiment C_1 lorsque le dispositif n'est pas destiné à être posé directement sur le sol. Lorsque, au contraire, et cela correspond à la configuration représentée sur la figure 1, le dispositif 1 doit reposer sur le sol, l'enveloppe s'appuie sur un support 16. Le support 16 présente un profil 17 épousant le profil de l'enveloppe 9 et une face plane sur laquelle s'appuie les deux méplats B. Le système vis-écrou traverse le berceau 2 et l'enveloppe 9, la face du second écrou 13 s'appuyant alors sur le fond 25 d'une encoche 26 pratiquée à cet effet dans la partie arrière du support 16 (celle qui repose sur le sol).

Dans le cas où ce support 16 doit être scellé au sol, un dispositif de scellement, connu en soi, telle qu'une broche 20 peut être prévu.

Enfin, de manière générale, la structure qui est réalisée par exemple en deux demi coquilles de matière plastique C_1 et C_2 , soudées en (S) à chacune des deux extrémités, doit

être rigidifiée et des nervures 21 sont prévues à cet effet.

Le dispositif 1 conforme à l'invention peut être utilisé individuellement ou au contraire être assemblé à d'autres dispositifs du même type. Pour cela, selon une caractéristique de l'invention des moyens d'assemblage mâle 30 et femelle 31 sont prévus de part et d'autre du dispositif, la solidarité entre un dispositif et son voisin se faisant par exemple au moyen de boulons 32.

Les moyens d'assemblage mâles 30 et femelles 31 sont répartis sur toute la hauteur h des faces planes latérales du dispositif 1, comme le montre la figure 2 illustrant la face latérale portant les moyens d'assemblage mâles 30 et la figure 3 illustrant la face latérale portant les moyens d'assemblage femelles 31. Ces derniers sont également répartis en une pluralité de n rangées $a, b, c, \dots n$ sur toute la profondeur L du dispositif.

Il convient de noter que l'on peut également répartir sur toute la profondeur L du dispositif 1 le nombre de berceaux 2 nécessaire à un maintien correct des planches à l'intérieur du dispositif. Il peut s'agir par exemple d'un jeu de cinq berceaux dont les épaisseurs de chacun peut être voisin de 10 cm.

La figure 4 représente schématiquement et partiellement une variante de réalisation d'un dispositif conforme à l'invention. On a seulement représenté le fond du compartiment supérieur du dispositif 1 car les équipements des deux compartiments inférieur et supérieur sont semblables. L'enveloppe extérieure est également la même que dans l'exemple décrit au moyen des figures précédentes. La caractéristique du dispositif 1 est ici de comporter deux groupes de berceaux dans chaque compartiment. Une cloison 50 sépare chaque compartiment en deux chambres C_{2a} et C_{2b} destinées à recevoir chacune une planche.

On décrit maintenant l'équipement de la chambre C_{2a} mais celui de la chambre C_{2b} (non représenté) est identique. Le berceau 2 comporte, comme dans le cas précédent, deux éléments de centrage 2a et 2b qui présentent un profil 3 en forme de V et constituent des éléments de centrage guidant la planche à voile sur le berceau 2. Une cavité 5 est cette fois faite dans l'élément de centrage 2b qui joue en plus de sa fonction de centrage le rôle de l'embase 4 décrite au moyen de la figure 1. Un rouleau 6 tournant fou autour d'un axe 7 est placé dans cette cavité. Ce rouleau 6 peut être réalisé en bois de teck et facilite l'entrée et la progression de la planche dans le dispositif. L'élément de centrage 2a est rendu solidaire par un boulon 88 de l'arceau 8 supportant les berceaux 2 de chacune des chambres du compartiment concerné. Ce boulon 88 peut également servir, dans le cas du compartiment inférieur, à solidariser les berceaux de chacune des chambres à un support 16 du même type que celui qui a été décrit au moyen de la figure 1.

On a représenté schématiquement sur la figure 5 deux chambres du compartiment, vue dans le sens de la longueur, dans laquelle deux planches à voile 70 et 71 ont été introduites tête-bêche. La séparation 50 a un profil adapté pour que l'aileron 73 de chacune des planches trouve sa place, chaque mât 76 a également son logement 75 A et 75 B.

On a représenté sur la figure 6, vue de face, un dispositif conforme à l'invention qu'il soit à compartiment simple, ou à compartiment séparé en chambre, dont la façade est équipée d'un panneau de fermeture 40. Celui-ci comporte deux portes 41 et 42, une par compartiment. Chaque porte 41 et 42 est articulée autour de deux charnières 43 et 44. Elles sont équipées de poignées 45 munies ou non de serrures verrouillables, selon que le dispositif est seulement prévu pour servir soit d'abri soit de consigne. Il s'agit là de moyens connus en soi. Un panneau sans porte (non représenté) ferme le fond arrière, opposé à la façade du dispositif.

La figure 7 représente schématiquement une vue en coupe au niveau d'une charnière 43 du panneau de fermeture de façade 40. Il emboîte l'enveloppe 9 du dispositif de chaque côté de celle-ci. Du côté opposé à la charnière 43, le
5 battant de la porte (non représenté) vient s'appuyer sur une butée 47.

Selon une caractéristique de l'invention, illustrée au moyen de la figure 8, l'axe xy du battant 48 de la porte 41 (prise comme exemple) est décentré par rapport à l'axe de
10 rotation 49 de la charnière concernée. Une telle configuration permet l'ouverture à 180° de la porte. L'ouverture de la porte peut être prévue soit à droite, soit à gauche.

Comme cela a déjà été dit précédemment, ces dispositifs, conformes à l'invention, peuvent être utilisés séparément,
15 ils sont alors scellés dans le sol, ou au contraire assemblés entre eux pour constituer de véritables installations capables de permettre le gardiennage d'un grand nombre de planches.

La figure 9 en est une illustration. Il s'agit là d'un exemple non limitatif car le dispositif conforme à l'invention est modulaire et peut soit reposer sur le sol, s'il est équipé d'une embase 16, soit être maintenu entre deux dispositifs contigus. Ainsi les deux dispositifs A et B de la figure 9 reposent sur le sol 100 et maintiennent un dispositif C, qui leur est accolé, à un niveau plus élevé. L'espace
20 101 ainsi libéré entre le sol et le fond du dispositif C peut être utilisé à de multiples usages.

Les applications des dispositifs conformes à l'invention, qu'ils soient utilisés seul, ou combinés à plusieurs, sont
30 nombreuses. Elle concernent aussi bien les particuliers que les collectivités où les sociétés de service mettant à la disposition de leurs clients un moyen sûr d'entreposer leur planche à voile.

REVENDICATIONS

1. Dispositif destiné à servir d'abri ou de consigne pour planches à voile ; caractérisé en ce qu'il comporte deux compartiments superposés (C_1) et (C_2) contenus à l'intérieur d'une enveloppe (9) ayant deux parois latérales droites et un fond en arc de cercle, ces compartiments (C_1) et (C_2) étant équipés d'au moins un jeu de berceaux répartis sur toute la longueur (L) de l'enveloppe (9), sur lesquelles reposent les planches à voile, chaque berceau (2) comportant un rouleau (6) tournant fou autour d'un axe (7), et deux éléments de centrage (2a) et (2b) présentant un profil (3) en forme de V destiné à assurer le guidage de la planche à voile.

2. Dispositif selon la revendication 1 ; caractérisé en ce que chaque berceau (2) du compartiment supérieur (C_2) repose sur un arceau (8) dont les extrémités sont solidaires des parois latérales de l'enveloppe (9), cet arceau (8) ayant le même profil que l'arc de cercle constituant le fond de l'enveloppe (9).

3. Dispositif selon l'une des revendications précédentes ; caractérisé en ce que l'enveloppe (9) repose sur un support (16) pouvant être scellé dans le sol au moyen d'une broche (20) et dont le profil épouse le profil extérieur du bas de l'enveloppe (9).

4. Dispositif selon l'une des revendications précédentes ; caractérisé en ce que les parois latérales du dispositif sont équipées d'un jeu de moyens d'assemblage mâle (30) d'un côté, et de moyens d'assemblage femelles (31) de l'autre, répartis sur toute la hauteur (h) du dispositif, un nombre (a, b, c, ... n) de ces jeux de moyen d'assemblage étant répartis sur la profondeur (L) du dispositif.

5. Dispositif selon l'une des revendications précédentes ; caractérisé en ce que chaque compartiment (C_1) et (C_2) comporte deux chambres (C_{2a}) et (C_{2b}) séparées par une cloison (50), chacune de ces chambres étant destinée à recevoir une planche à voile (71) et (72), celles-ci étant introduites tête-bêche dans chaque compartiment (C_1) ou (C_2), la cloison (50) ayant dans le sens de la profondeur un profil permettant de dégager une place pour les ailerons (73) et les mâts (76) des planches (71) et (72).

6. Dispositif selon l'une des revendications précédentes ; caractérisé en ce que ce dispositif est fermé en façade au moyen d'un panneau de fermeture (4) comportant une porte (41) pour chacun des compartiments (C_1) et (C_2), articulée autour de deux charnières (43) et (44) et munie d'une poignée (45) pouvant être équipée d'une serrure verrouillable.

7. Dispositif selon la revendication 6 ; caractérisé en ce que l'axe (xy) du battant (48) de la porte (41) est décalé par rapport à l'axe (110) de la charnière correspondante.

8. Installation mettant en oeuvre une pluralité de dispositifs conformes à l'une des revendications précédentes ; caractérisée en ce que les moyens d'assemblage mâles (30) d'un premier dispositif (A) coopèrent avec les moyens d'assemblage femelles (31) d'un second dispositif (C) ou vice-versa, les moyens d'assemblage de ce second dispositif (C) coopérant également avec les moyens d'assemblage d'un troisième dispositif (B) et ainsi de suite, les dispositifs selon le mode d'assemblage choisi reposant sur le sol ou non.

1/7

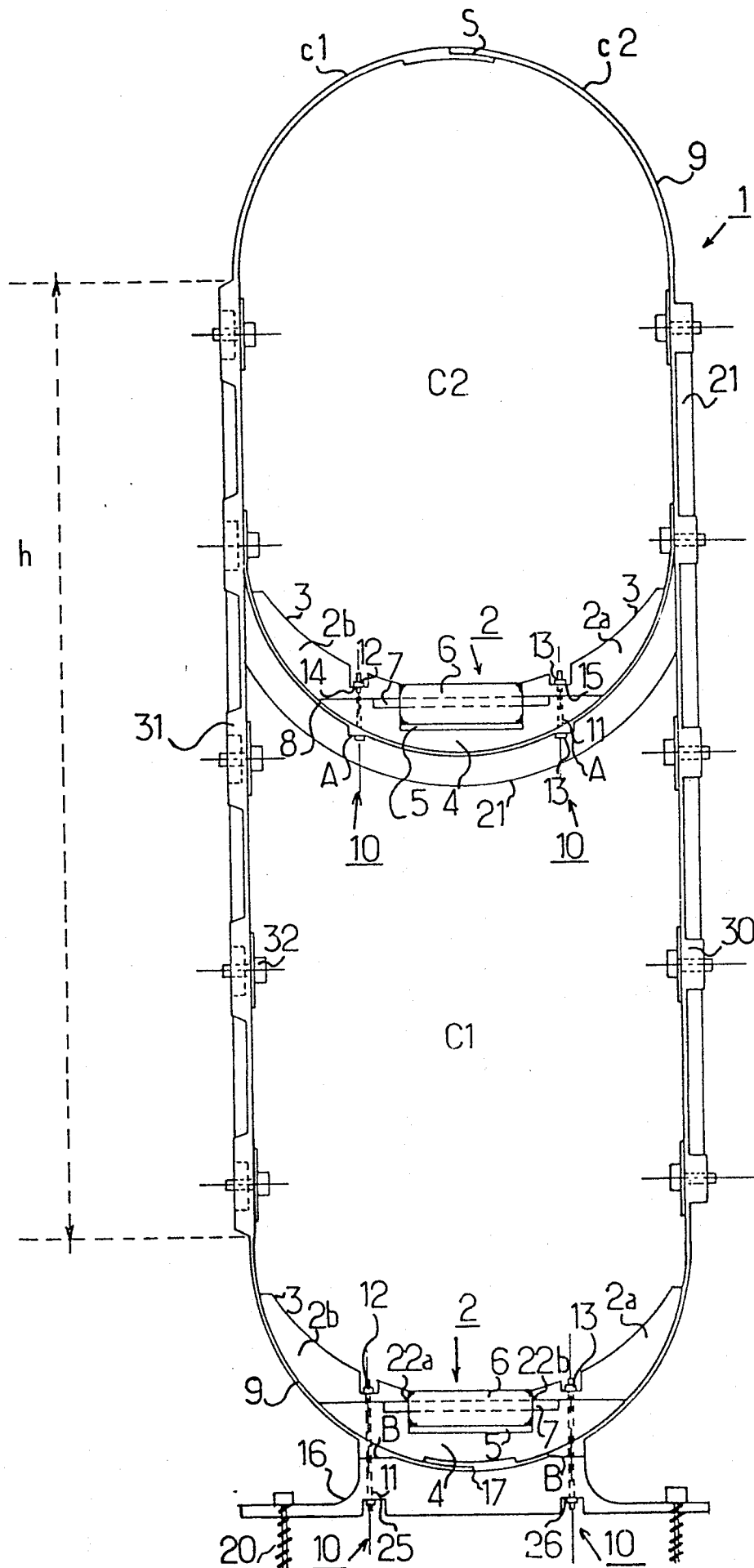


FIG:1

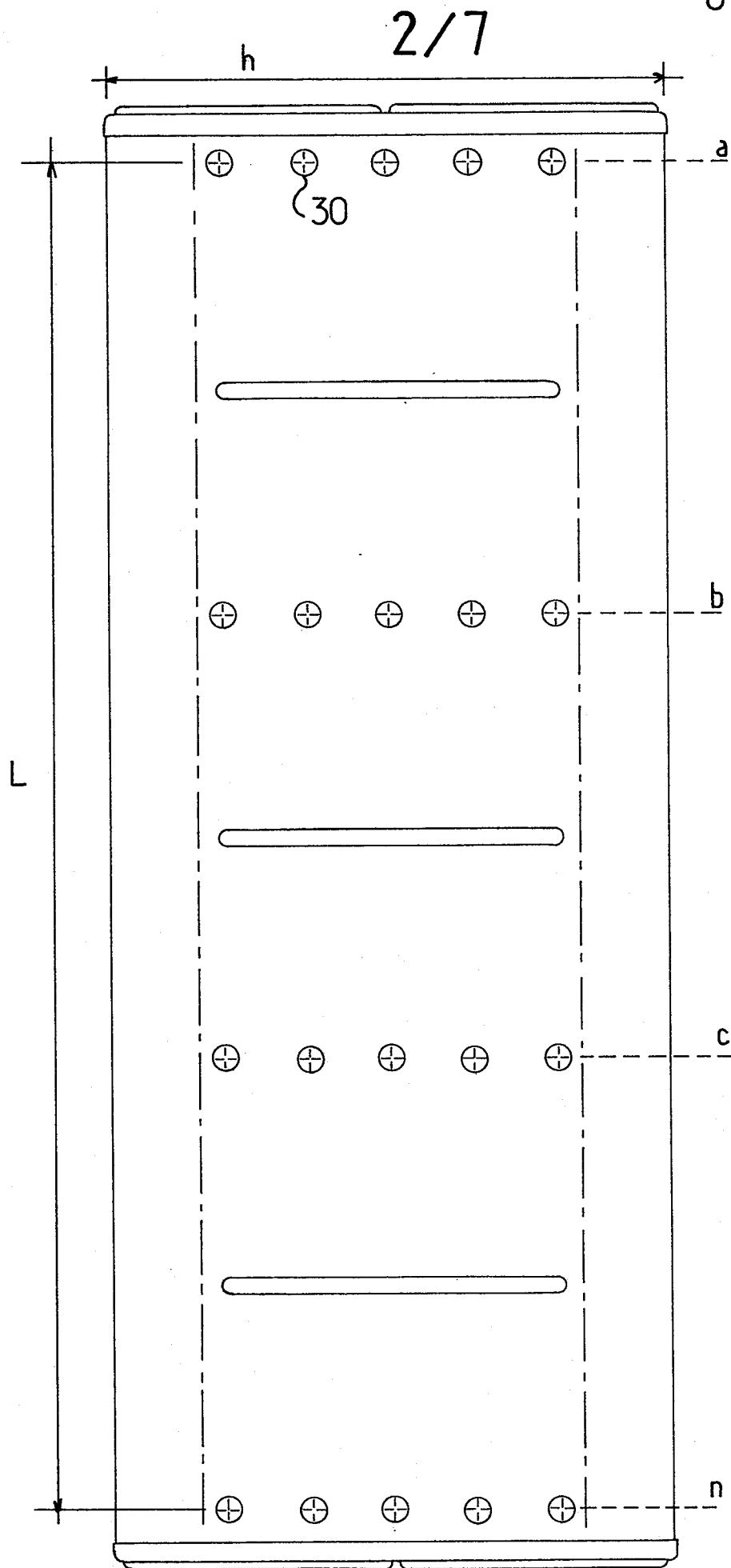


FIG: 2

0115986

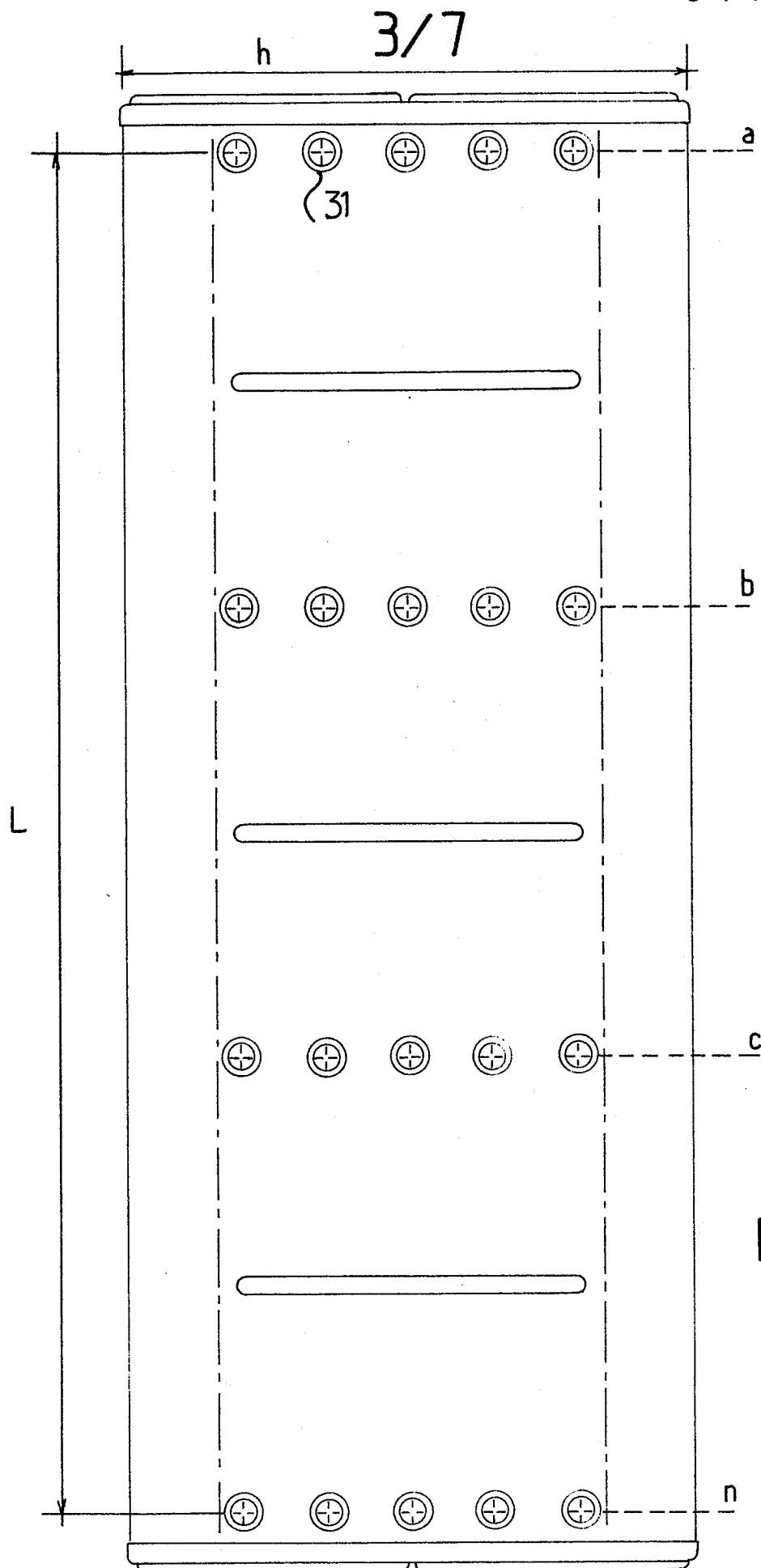


FIG: 3

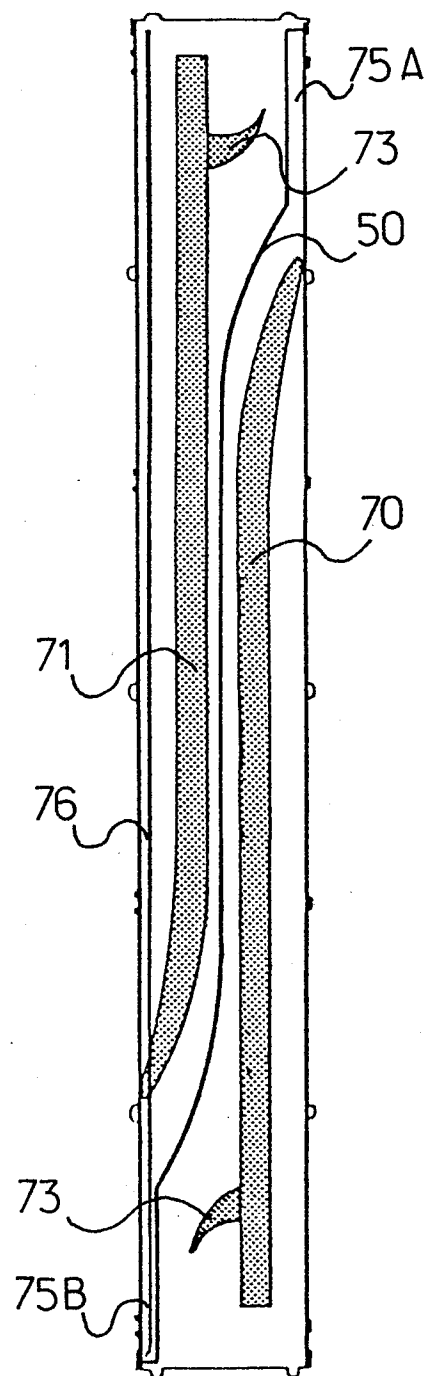


FIG: 5

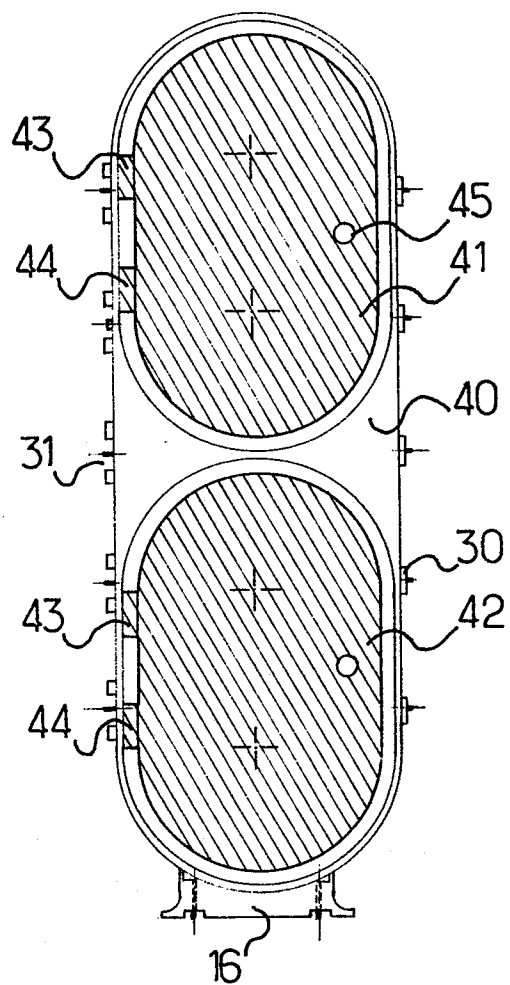


FIG: 6

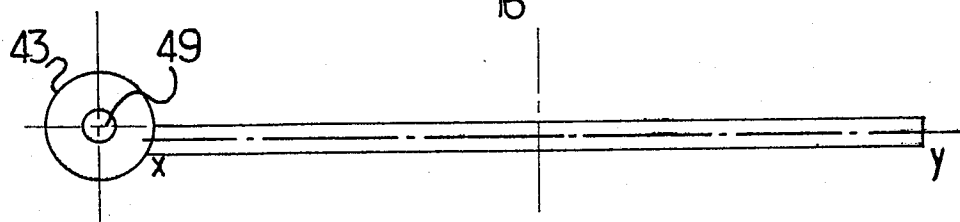


FIG: 8

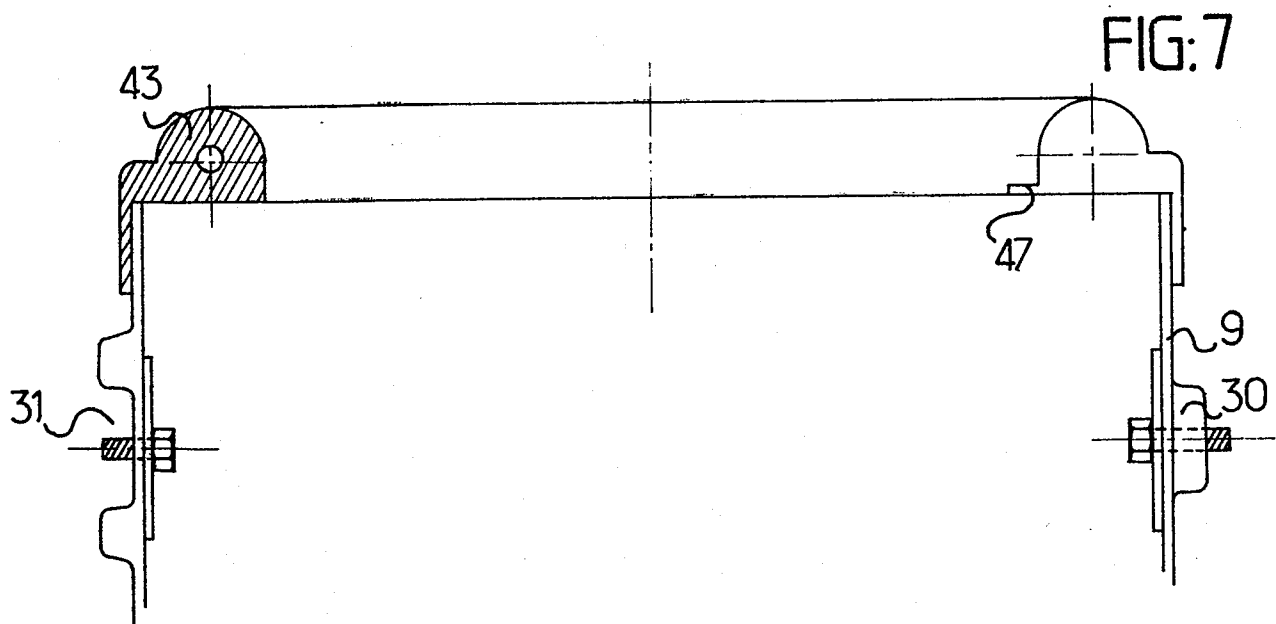


FIG: 7

7/7

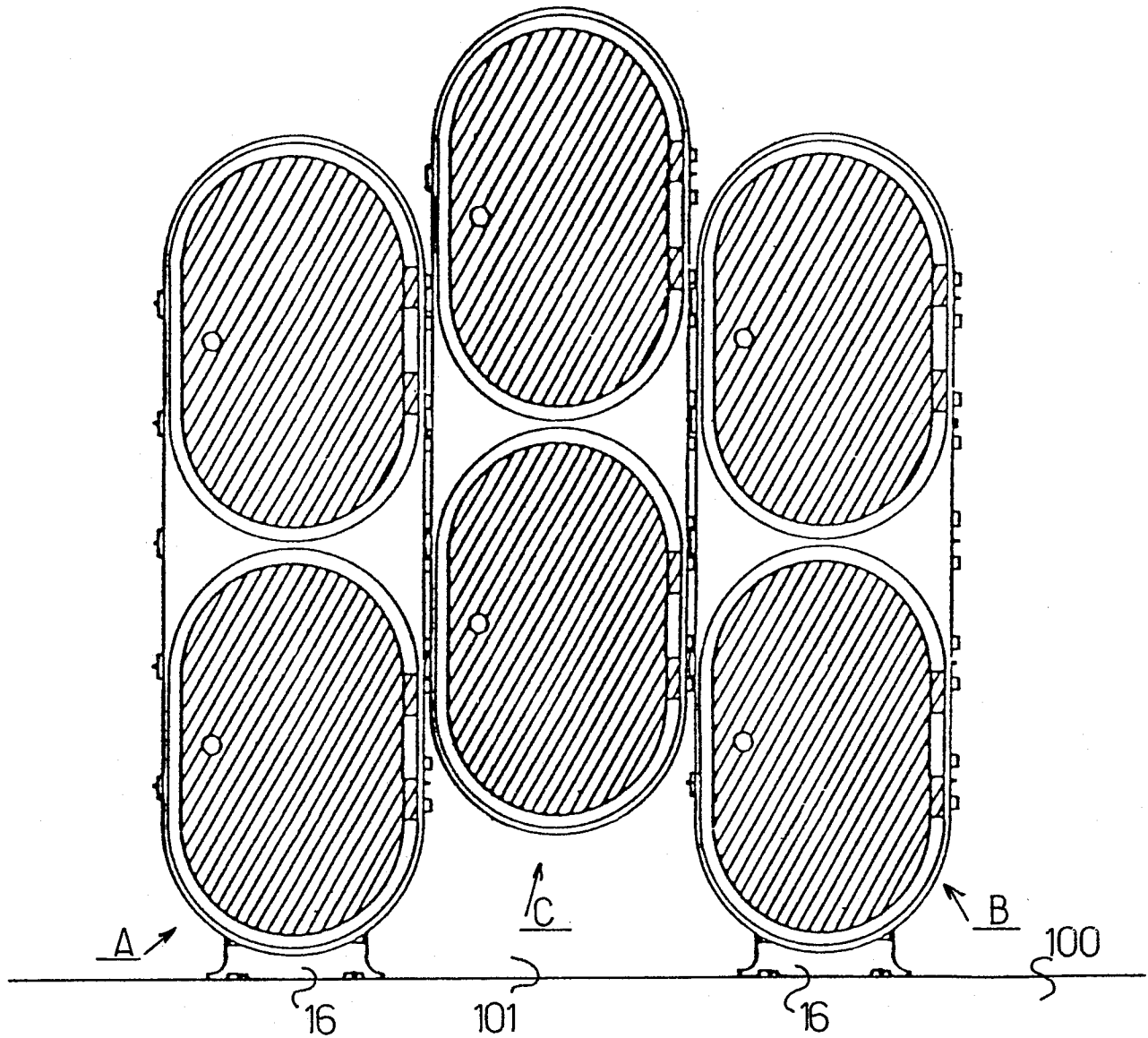


FIG: 9



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0115986
Numéro de la demande

EP 84 40 0163

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
A	US-A-4 239 137 (ARCOUETTE) * Colonne 2, ligne 7 - colonne 3, ligne 35; figures 1-11 *	1-4,8	E 04 H 6/00 B 63 B 35/72
A	FR-A-2 499 016 (JEANNARD) * Page 4, ligne 1 - page 6, ligne 17; figures 1,2 *	1,3,4,6,8	
A	FR-A- 934 846 (VOLLANT) * Page 2, lignes 5-89; figures 1,3,8	5,6,7	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
			E 04 H B 63 B A 63 C B 60 R
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 19-04-1984	Examineur AYITER J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	